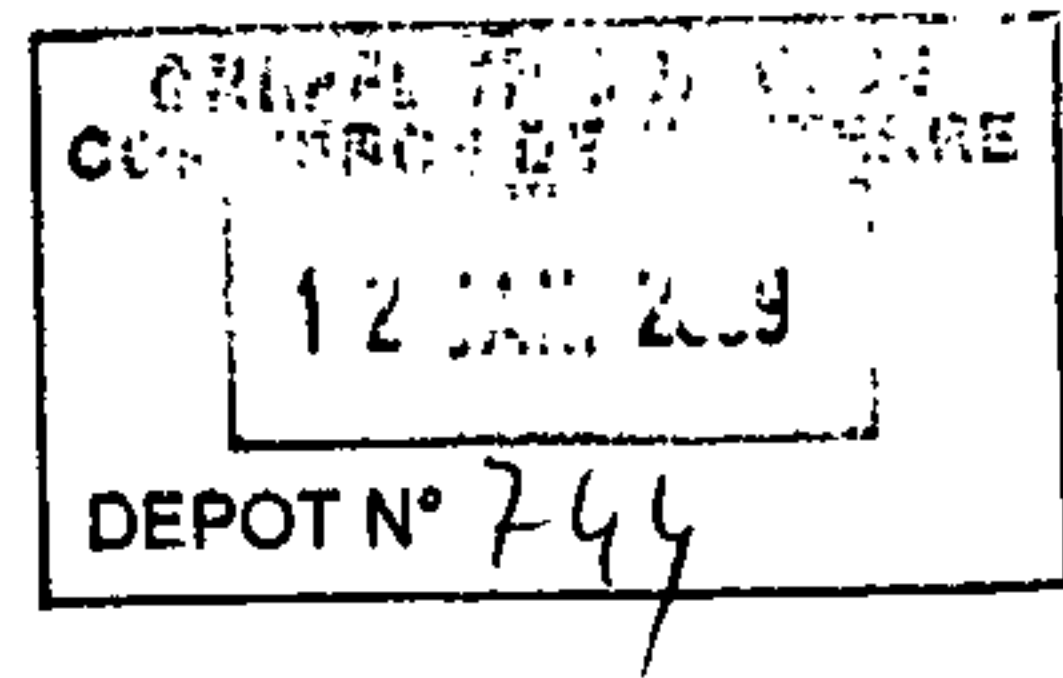




SYLOGIS.COM

Société par actions simplifiée au capital de 210 000 euros

Siège Social : 9/11, rue Jeanne Braconnier, 92360 MEUDON LA FORET

324 590 413 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 NOVEMBRE 2008**

L'an Deux Mil Huit

Le 20 novembre, à 18 heures,

Le soussigné Monsieur Manfred ALFLEN, agissant en qualité de représentant de la Société AAREON AG, associée unique de la Société SYLOGIS.com

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide de nommer en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes titulaire, la Société Pricewaterhouse Coopers Audit ayant son siège social 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE cedex, représentée par Monsieur Stéphane SCHWEDES, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associée unique qui devra statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

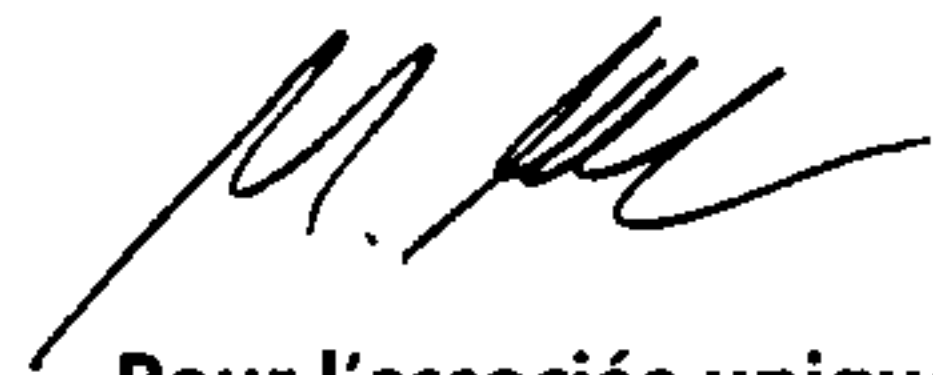
DEUXIEME DECISION

L'associée unique, décide de nommer en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Etienne Boris, demeurant 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE cedex, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associée unique qui devra statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

**Pour l'associée unique
AAREON AG**